

**SIBRECSA - BP 49 -38530 PONTCHARRA**
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 15 OCTOBRE 2013**

Les convocations ont été envoyées le 4/10/2013.

La séance est ouverte à 18H30 par monsieur Charles BICH, président, après la présentation de Mr HERVOUET (INDDIGO).

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BILLION, TROTTA, BERGER, MENET THIBAUD, BICH, JEANNIN, BONMIER, BELLEAU, BRELLIER, CARRIER, COMTE, FERRAGATTI, COLONEL, DUPEPET, EXERTIER, FLAMMIER, MARTINEZ, GRANIER, GUILLON, MANDRAY, PACHE, PAGET, RAFFIN, ROUSSET, SPOLITINI, PEILLEX, POUCHOT ROUGE, ROCHE, ROSSET, BRICALLI.

**Etaient excusés :** Mesdames et Messieurs SANTAIS, HUYGUE, DONJON, DRILLAT, RENAUD, DALBON, REVY, GEOFFROY, FRANCHINI, VIGREUX, VALLIN BIDON.

**Etaient absents :** Mesdames et Messieurs, TESSANNE, GUIDET, PEDRON, BARBIER, BARNIER, AUBERT, MICHEL, ZANARDI, THOMAS, ANGERAND, CADOUX, FOURNIER, CLAMECY, RAVIER, BOUVIER, GALLO, RAFFOUX.

Monsieur André BONMIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du comité du 29 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Vigreux donne pouvoir à Monsieur Bich pour ce comité.

**Membres : 58**

**Quorum : 30**

**Présents : 30**

**Votants : 31**

ASSISTENT EGALEMENT : M. COULON, Trésorier, M.GRUET pour Sté IDEX, M.DUPON pour Sté SIBUET.

Présentation de F. Hervouët (Inddigo) sur l'avenant n°4 au marché d'exploitation de l'UIOM

1- UIOM

1.1-Projet de valorisation énergétique : avenant n°4 au marché d'exploitation

1.2-Constitution de garanties financières pour l'UIOM

2- CSA3D : projets dans le cadre de la mise en œuvre d'un prototype de gazéification/vitrification des mâchefers

3- Projet de budget supplémentaire 2013

4- Collecte sélective

4.1- Convention Eco Folio

4.2- Convention de mise à disposition du Coléo lors du spectacle

5- Compte rendu des délégations du comité au Président

6- Réflexions sur le Débat d'Orientations Budgétaires

7-

Informations et questions diverses

**Présentation de F. Hervouët (Inddigo) sur l'avenant n°4 au marché d'exploitation de l'UIOM**

La présentation porte sur les négociations qui ont eu lieu avec la Sté Idex Environnement, exploitant de l'UIOM, dans le cadre de la réalisation du projet de valorisation énergétique.

**1- UIOM**

**1.1- Projet de valorisation énergétique : avenant n°4 au marché d'exploitation**

2013-011 (1.4)

Le comité valide, à l'unanimité, l'avenant n°4 au marché d'exploitation de l'UIOM attribué à Idex Environnement, avec un taux d'intéressement pour Idex Environnement de 5%. Le président est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

## **1.2-Constitution de garanties financières pour l'UIOM**

2013-012 (7.10)

Conformément à l'arrêté du 31 mai 2012, le SIBRECSA doit déterminer un montant de garanties financières ainsi que les modalités d'actualisation pour la mise en sécurité de l'UIOM en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

- Il s'agit d'un montant forfaitaire établi selon une grille de calcul
- Ce montant doit être soumis à la DREAL avant le 31 décembre 2013
- Le montant si accepté donne lieu à un arrêté préfectoral complémentaire
- Le syndicat constitue les garanties financières et transmet une attestation au Préfet
- Constitution des garanties de manière progressive (de nouveaux arrêtés sont attendus):
  - La 1<sup>ère</sup> tranche de ces garanties financières portera sur 20 % du montant et devra être effectivement constitué avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014
  - puis à nouveau 20% du montant initial des garanties financières par an pendant 4 ans
  - Pour les installations ayant choisi la constitution de garanties sous la forme d'une consignation, le délai est de 10 ans, 20 % dans les 2 ans puis 10 % pendant 8 ans

Le comité en est informé et un montant forfaitaire sera proposé à la DREAL avant le 31/12/2013, les modalités de la constitution des garanties financières seront détaillées lors d'un prochain comité.

## **2- CSA3D : projets dans le cadre de la mise en œuvre d'un prototype de gazéification/vitrification des mâchefers**

2013-013 (9)

Le président détaille les problématiques liées à la gestion des mâchefers et la nécessité de trouver une utilisation pérenne de ceux-ci malgré les réticences des services de travaux publics notamment. La réalisation du prototype permettra l'obtention de précisions sur les coûts réels de la vitrification.

Le projet de mise en œuvre d'un prototype du **Procédé Intégré Gazéification Vitrification Déchets** est en cours d'étude et nécessite une organisation administrative et financière. Une convention de groupement de commandes relative aux dépenses d'investissements du prototype a d'abord été présentée, puis une entente intercommunale a été proposée dans un cadre plus général. Parallèlement un contrat de partenariat concernant le dépôt et le suivi du brevet du procédé sera transmis. Toutes les collectivités n'ayant pas donné leurs observations, ces documents feront l'objet d'une validation (ou non) lors du comité de décembre.

### **1- La convention de groupement de commande et/ou entente intercommunale**

- ❖ Le SILA a proposé la création d'une entente intercommunale où seront repris, entre autre, les objectifs du projet, les modalités de fonctionnement y compris les modes de prise de décisions, les modalités financières, les responsabilités de chacun, etc. Un projet d'entente sera proposé aux élus à la réunion CSA3D du 6/11/2013.
- ❖ Une convention de groupement de commandes permettra de passer les marchés en désignant Savoie Déchets comme coordinateur. Le montant maximal des marchés est de 2 487 K€. Ci-jointe, la dernière révision du projet de convention avec différents points d'importance :
  - Le pilotage du projet est assuré par Savoie Déchets
  - Il est proposé de constituer 3 comités :
    - Un comité technique (techniciens) qui se réunira au minimum une fois par mois et qui aura un rôle de suivi opérationnel
    - Un comité stratégique (élus) qui se réunira une fois par trimestre
    - Une CAO au sein du groupement de commandes qui attribuera les marchés d'un montant supérieur à 90 000€
  - Le budget prévisionnel est séparé :
    - 200 000€ pour la préparation à la mise en œuvre du prototype (juin 2013-juin 2014)
    - 2 570 000€ pour la mise en œuvre du prototype
    - Les frais généraux (7% du montant total, 168K€) seront inclus dans le budget du prototype
    - La refacturation des frais de personnel (263K€) pour le suivi de l'exécution des marchés sera traitée dans l'entente
    - La clef de répartition définitive sera envoyée dès réponse de tous les membres : **le montant pour le SIBRECSA serait de 61126.78€.**
  - La sortie d'un membre devant être envisagée pour limiter le risque pour les autres membres, de fortes pénalités seront appliquées, a minima 50% du montant total provisionné)

## **2- Contrat de partenariat**

Les membres du CSA3D ont décidé de protéger l'invention (prototype) sous la forme de demandes de brevet. Savoie Déchets acquerra en son nom personnel pour le compte de la CSA3D les droits de propriété intellectuelle sera désignée par les membres de la coopération pour porter les futurs droits de propriété industrielle sur l'invention.

Le contrat de partenariat définit contractuellement les modalités de la coopération entre les membres.

Le comité valide le principe de convention de groupement de commande liée à la réalisation du prototype du Procédé Intégré Gazéification Vitrification Déchets et le principe de contrat de partenariat, ceci en attendant les documents définitifs. La convention et le contrat de partenariat seront présentés lors du prochain comité.

## **3- Projet de budget supplémentaire 2013**

2013-014 (7.1)

Le président présente le projet de budget supplémentaire 2013 que le comité valide à l'unanimité.

## **4- Collecte sélective**

### **4.1- Convention Eco Folio**

2013-15 (1.4)

Le président présente la nouvelle convention Ecofolio et retrace les principaux points :

- La convention permet de soutenir davantage le recyclage des papiers et on retient l'extension des soutiens à d'autres sortes papetières. Ecofolio a défini un nouveau référentiel technique des sortes à soutenir afin de prendre en compte la diversité en matière d'organisation des opérations de collecte et de tri au sein de la filière, et d'aménager une certaine flexibilité permettant d'ajuster la production en fonction du marché. Une méthode de calcul a en outre été définie en concertation avec les professionnels de la reprise et les collectivités pour déterminer la part des papiers graphiques à soutenir dans ces sortes. Un taux conventionnel détermine la part moyenne de papiers graphiques contenus dans une tonne en sortie de centre de tri. Ce taux varie en fonction des sortes papetières produites. Un coefficient de tri est appliqué en fonction des caractéristiques des sortes soutenues. L'application de ce coefficient conduit à adapter le soutien unitaire au recyclage en fonction de la qualité de la sorte papetière de référence.
- L'accompagnement au changement des collectivités : Ecofolio lance un appel à projets annuel : la « dotation pour l'accompagnement au changement des collectivités ». D'un montant total annuel de 5 millions d'euros, il est destiné en priorité aux collectivités qui se caractérisent par une faible performance de recyclage, et recourent majoritairement à la valorisation énergétique, l'incinération, ou l'enfouissement. Des besoins prioritaires ont été ciblés : pour les collectivités recyclant peu à ce jour, cette dotation a pour but de faire évoluer leur organisation et les accompagner dans la mise en œuvre de leur projet ; pour les collectivités souhaitant s'inscrire dans une démarche d'amélioration technique et économique, Ecofolio propose des outils d'évaluation associés à des solutions opérationnelles.
- Aide à la reprise de la matière et prévenir les difficultés de reprise : la convention met en œuvre les moyens de prévenir et de surmonter les éventuelles difficultés d'écoulement des papiers récupérés en accompagnant les collectivités sur la gestion administrative de la relation avec les repreneurs. Un centre de ressource dédié à la reprise précisera prochainement l'ensemble des dispositifs prévus.
- La mise à jour des consignes de tri : la convention prévoit une mise à jour généralisée à toutes les collectivités des consignes de tri des papiers avec une participation financière d'Ecofolio. Cette incitation vise à une harmonisation des consignes de tri sur le territoire national avec l'emploi de la formule suivante « Tous les papiers se trient et se recyclent ». Les collectivités peuvent toutefois opter pour une alternative à cette formule énumérant une liste de catégories de papiers graphiques qui peuvent être triés. Ces mises à jour devront concerner tous les moyens de communication et d'information de la collectivité (guides de tri, affiches, autocollants sur les contenants, site Internet, etc.).

Le comité valide la nouvelle convention Eco Folio et l'établissement d'un dossier de demande de soutiens financiers pour la mise à jour des consignes de tri en retenant la consigne « TOUS LES PAPIERS ». Le président est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **4.2- Convention de mise à disposition du Coléo lors du spectacle**

2013-016 (1.4)

Le comité valide la convention de mise à disposition du Coléo lors du spectacle qui permet la rémunération de l'agent SSIAP. Le président est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **5- Compte rendu des délégations du comité au Président**

2013-17 (5.5)

Décision 13001 : l'avenant n°1 au marché de fourniture de composteurs et de bioseau. Détenu par Beauvais Diffusion, le marché est prolongé d'un an, jusqu'au 15 mai 2014.

#### **6- Réflexions sur le Débat d'Orientations Budgétaires**

2013-18 (5)

La mise en œuvre du projet de valorisation s'avère être une étape des plus importante dans l'avenir du syndicat, techniquement et financièrement.

La réorganisation des déchèteries débutera en cette fin 2013 avec la rénovation de celle de Francin. Les consultations sont séparées en deux marchés distincts, un pour le gros œuvre et un autre pour les éléments modulaires.

En lien avec le syndicat, la communauté de communes Le Grésivaudan lance l'opération d'installation de conteneurs semi-enterrés (CSE) pour les ordures ménagères. Le président rappelle la question d'un élu lors du bureau en précisant que les premières réflexions concernaient les lieux les plus agglomérés, par la suite, des communes plus rurales ont souhaité être équipées. Le sujet devra être abordé en 2014 avec la nouvelle communauté de communes Cœur de Savoie.

Un délégué précise que le fait d'avoir des CSE est un bon point pour les zones agglomérées, mais s'interroge pour les zones éloignées, le service semble alors se dégrader. Il est dommage, selon lui, que les camions de collecte ne soient pas équipés pour les deux types de collecte : point d'apport volontaire et porte à porte.

Un autre délégué regrette le manque d'information au sein des communes elles-mêmes et présente le courrier d'un habitant de sa commune.

Pour le président, la question est de voir si à terme, on pourra installer des CSE pour les ordures ménagères et des CSE pour le tri. La collecte serait forcément facilitée car d'un point de vue social, cela est beaucoup plus acceptable.

En dernier point, le président souhaite que la collecte sélective soit toujours une préoccupation majeure, la communication de proximité devant être soutenue.

#### **7- Ressources humaines : complément relatif à la délibération n°2012-024 détaillant les montants de la participation du SIBRECSA pour complémentaire santé/garantie maintien de salaire**

2013- 019 – (4.6)

Par délibération du 24 octobre 2012, les conventions santé et prévoyance donnent la possibilité aux agents du syndicat d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins.

Le comité a validé la prise en charge de :

- 50 € par agent et par mois pour la complémentaire santé, ce qui représente un budget de 1800 € par an si les 3 agents souscrivent un contrat
- 13 € par agents et par mois pour la prévoyance (maintien de salaire), soit un coût de 468 € par an pour le syndicat si les 3 agents souscrivent un contrat

Dans ce cadre, l'assiette de cotisation doit être choisie par le syndicat parmi les formules proposées (de 90 % à 100 % du traitement indiciaire brut (TIB) + NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) et primes incluses ou non de 50 % à 100 %) : le comité a retenu l'assiette de cotisation de 90 % du TIB+ NBI, soit l'option 1.

Considérant la baisse des cotisations depuis mai 2013, il est précisé que le montant de la participation financière du syndicat sera versé aux agents dans la limite de leurs montants de cotisations ; un agent ne pourra pas percevoir une participation du syndicat supérieure à sa cotisation. Compte tenu des évolutions possibles des cotisations, la régularisation comptable sera effectuée à chacune de leurs dates d'effet.

Le comité valide à l'unanimité.

### **Informations et questions diverses**

- Une question porte sur les dépôts importants devant les déchèteries et quelles sont les mesures qui sont prises : le président donne la parole à M. DUPON, directeur de Sibuet Environnement qui gère les déchèteries. Malgré les dépôts de plaintes, les délits restent impunis devant les difficultés à prouver l'implication des voleurs et des auteurs de vandalismes. Dans le cadre des rénovations, des appareils spéciaux seront mis en place et les éléments modulaires permettront une mise en sécurité des déchets à valeur ajoutée.
- Rénovation des déchèteries : l'entreprise Guintoli (mandataire) a été retenue pour les travaux sur Francin pour un coût de 367 140 € HT (hors installations Modulo Béton) Le projet de Villard Sallet est encore à l'étude. Suite à la remarque d'un élu, les délégués seront informés lors des ouvertures de plis.  
Un élu pose la question des délais de réalisation : en effet, des retards se sont succédés mais les travaux sur Francin devraient débuter en décembre, début 2014 pour Villard Sallet.
- AMESA - système d'analyse en semi-continu des dioxines et des furanes de l'usine d'incinération- a fait l'objet d'un communiqué de presse.
- Elodie Livin, animatrice au SIBRECSA sera en congés annuels puis en congé maternité à partir de fin décembre, le recrutement d'un remplaçant est prévu pour le 9 décembre, l'annonce a été transmises aux communes.

***DIFFUSION** : délégués, présidents des communautés de communes, maires des communes du Sibreca, Trésorier, Sociétés Idex, Sibuet, 1 ex. en Préfecture, 1 ex. archive, 1 ex. pour l'affichage.*